

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 22 MAI 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 22 mai 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-05-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- en retirant le point 6.1 et;
- en ajoutant le point 13.1 : Octroi d'une aide financière – Fête des voisins sur la rue Rose

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2012
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mai 2012
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 25 avril 2012
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 444 déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Ville d'Otterburn Park et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 332-11 modifiant le règlement numéro 332 concernant les règlements numéros 332-1 à 332-5, afin de remplacer la section IX portant sur les limites de vitesse et fixant le montant des amendes pour le dépassement de la vitesse permise

6. Administration générale

- 6.1 Nomination de messieurs Éric Allard, Luc Lacaille et Éric Schwartz à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie de la ville
- 6.2 Nomination de monsieur Guillaume Lantagne et monsieur Lysandre Tremblay-Beauregard à titre de pompier préventionniste
- 6.3 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Jacqueline Senneville au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme
- 6.4 Autorisation de participation au colloque annuel du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) le 25 mai 2012 – Madame la conseillère Joëlle Réhel
- 6.5 Désignation de deux membres du conseil municipal – Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles putrescibles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
- 6.6 Service des travaux publics – Saison 2012 – Embauche des employés saisonniers – Parcs et espaces verts
- 6.7 Autorisation de participation au colloque du Réseau Vert le 12 juin 2012 – Monsieur le maire, Gérard Boutin

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 avril au 8 mai 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-05-01
- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2012

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 961, chemin des Patriotes
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 200, rue Laurier
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 200, rue Laurier
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 200, rue Laurier
- 8.5 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 301, rue Sharron
- 8.6 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 281, rue Sharron
- 8.7 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 285, rue Sharron
- 8.8 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 370, rue Rose
- 8.9 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 385, rue de l'Orme

- 8.10 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 1035, rue Riverview
- 8.11 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 368, rue Laurier

- 9. Travaux publics
 - 9.1 Permission de voirie annuelle par le ministère des Transports pour l'ensemble des travaux d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc – Autorisation de signature
 - 9.2 Béton bitumineux – Réparations mineures en 2012 – Adjudication du contrat – Pavages P. Brodeur (1994) inc.
 - 9.3 Autorisation de signature – Vente à l'enchère – Véhicule GMC – Les Encans Ritchie Bros (Canada) ltée
 - 9.4 Entretien de la piscine municipale – Adjudication du contrat – Ateliers Sodablast Québec inc.
 - 9.5 Travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix – Adjudication du contrat – Excavation St-Pierre et Tremblay

- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Partenariat des Organismes Locaux et des Élus de la Vallée-du-Richelieu – Affiliation 2012-2013 et 2013-2014
 - 10.2 Entente de collaboration entre la Ville et la Société canadienne du cancer dans le cadre du Trottibus – Autorisation de signature
 - 10.3 Participation financière de la Ville au gala du club de gymnastique les Lobers
 - 10.4 Renouvellement de l'adhésion 2012-2013 à Loisir et Sport Montérégie – Délégation de madame Chantal Lafontaine
 - 10.5 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé – Renouvellement de l'adhésion
 - 10.6 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Contribution financière de la Ville
 - 10.7 Octroi d'une aide financière à la Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire – Festival des voitures d'eau à Otterburn Park
 - 10.8 Entente entre la Ville, La Colonie Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec – Autorisation de signature
 - 10.9 Festival d'été de la Vallée-du-Richelieu – Contribution financière de la Ville pour l'année 2012
 - 10.10 Travail de milieu – Versement des quotes-parts à la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu
 - 10.11 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins sur la rue Saint-Paul
 - 10.12 Demande de soutien financier – La Colonie Les Bosquets Albert Hudon – Camp de jour pour enfants handicapés – Saison estivale 2012
 - 10.13 Demande de soutien financier – Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle (AVRDI) – Camp de jour pour enfants handicapés – Saison estivale 2012

10.14 Salon Jeunesse de la Table de concertation jeunesse de la Vallée des Patriotes – Subvention sous forme de commandite

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

13.1 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins sur la rue Rose

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Décès

- Mère de monsieur Daniel Parenteau, directeur du Service des travaux publics, le conseil lui offre ses sincères condoléances;
- Beau-père de monsieur Éric Allard, lieutenant, Service de sécurité incendie, le conseil lui offre ses sincères condoléances.

2. Marche Alzheimer, le 27 mai 2012

- Dons pour la recherche sur cette maladie seront amassés. Départ à 9h au chemin Ozias-Leduc pour se terminer au mail Montenach.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

1. RIEVR

- La consommation d'eau a diminué;
- Le 28 avril 2012, il y a eu 105 visiteurs aux portes ouvertes. Bonne participation.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h04 à 20h12 :

Monsieur Richard Pruneau

Limite de vitesse

Il demande si la modification de la limite de vitesse pourrait vraiment régler le problème d'excès de vitesse. La Régie de police lui aurait tenu des propos différents que ceux du conseil municipal.

RÉSOLUTION 2012-05-125

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 AVRIL 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2012, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2012-05-126**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 14 MAI 2012**

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mai 2012, tel que rédigé.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens ;

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Eve Sapina et Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Normand Grenier, Richard Ruest et Jean-Marc Fortin*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Clarisse Viens*

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE
25 AVRIL 2012**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2012.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
444 DÉTERMINANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR PROTÉGER LES SOURCES
D'EAU ET PUIXS ARTÉSIENS ET DE SURFACE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET
RÉGISSANT L'USAGE ET LE TRANSPORT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX DE PRODUITS
SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE LA QUALITÉ DE L'EAU, L'ENVIRONNEMENT OU LA
SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 444 déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Ville d'Otterburn Park et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 mai 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-11.

**RÉSOLUTION
2012-05-127**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
332 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 332-1 À 332-5, AFIN DE REMPLACER
LA SECTION IX PORTANT SUR LES LIMITES DE VITESSE ET FIXANT LE MONTANT DES
AMENDES POUR LE DÉPASSEMENT DE LA VITESSE PERMISE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-11.

**RÉSOLUTION
2012-05-128**

NOMINATION DE MESSIEURS ÉRIC ALLARD, LUC LACAILLE ET ÉRIC SCHWARTZ À TITRE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la réorganisation du Service de sécurité incendie a nécessité une modification de sa structure;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il y a lieu de nommer trois lieutenants permanents audit service;

CONSIDÉRANT que messieurs Éric Allard, Luc Lacaille et Éric Schwartz occupent respectivement ce poste de façon intérimaire depuis le 15 juillet 2009, le 21 septembre 2009 et le 21 février 2011 et ont déjà réussi, par le passé, la sélection à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Éric Allard, Luc Lacaille et Éric Schwartz à titre de lieutenant permanent, rétroactivement à leur nomination intérimaire respective et selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers qui leurs sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-05-129**

NOMINATION DE MONSIEUR GUILLAUME LANTAGNE ET MONSIEUR LYSANDRE TREMBLAY-BEAUREGARD À TITRE DE POMPIER PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux nouveaux pompiers préventionnistes afin d'opérer des visites sur le territoire de la Ville et d'assurer le respect de la réglementation applicable par les pompiers;

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Lantagne et monsieur Lysandre Tremblay-Beauregard possèdent la formation adéquate pour agir à titre de pompier préventionniste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal nomme messieurs Guillaume Lantagne et Lysandre Tremblay-Beauregard à titre de pompier préventionniste à compter du 22 mai 2012 et selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers qui leurs sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-05-130**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MADAME JACQUELINE
SENNEVILLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que madame Jacqueline Senneville est à l'emploi de la Ville depuis le 29 juin 2011 pour assurer des remplacements temporaires au secrétariat des Services techniques et du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que depuis les derniers mois, madame Senneville travaille exclusivement au Service de l'urbanisme à titre de secrétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de madame Senneville pour une durée déterminée de six mois à compter du 22 mai 2012 et de fixer sa rémunération au taux horaire de 23,69 \$ et suivant l'horaire de travail établi selon les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 avril 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville prolonge le contrat de travail de madame Jacqueline Senneville pour une durée déterminée de six mois à compter du 22 mai 2012, et ce à titre de secrétaire du Service de l'urbanisme de la Ville;

QUE la Ville verse à madame Jacqueline Senneville, une rémunération au taux horaire de 23,69 \$ à compter du 22 mai 2012 et selon les autres conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-05-131**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU DES ÉLUES
MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST (RÉMME) LE 25 MAI 2012 – MADAME LA
CONSEILLÈRE JOËLLE RÉHEL**

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Joëlle Réhel souhaite participer, le 25 mai 2012, au colloque annuel organisé par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) qui se tiendra à Granby les 25 et 26 mai 2012 et ayant comme thème « Le pouvoir du changement : bien se préparer pour mieux décider »;

CONSIDÉRANT que les frais de cette journée sont de 150 \$, plus les taxes applicables;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise madame la conseillère Joëlle Réhel à participer audit colloque à Granby et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-05-132**

**DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES DE LA M.R.C. DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à l'égard du traitement des matières résiduelles domestiques putrescibles qui proviennent de toutes les municipalités qui composent la MRC;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles domestiques putrescibles qui proviennent de certaines des municipalités qui composent la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a jugé opportun d'établir un comité consultatif qui pourra formuler des recommandations concernant les aspects des responsabilités de la MRC relatives à la gestion des matières résiduelles domestiques putrescibles;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un règlement de constitution et de régie interne du Comité consultatif de gestion des matières résiduelles putrescibles;

CONSIDÉRANT que le susdit règlement stipule qu'un membre et un membre substitut de la Ville d'Otterburn Park doivent être désignés par cette dernière pour représenter la Ville dans les deux volets du mandat confié, soit le premier volet concernant le traitement des matières résiduelles putrescibles et le second, traitant de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désigne à cette fin, monsieur le conseiller Normand Grenier à agir à titre de membre et madame la conseillère Joëlle Réhel à agir à titre de membre substitut dudit comité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park désigne au Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles putrescibles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur le conseiller Normand Grenier à titre de membre et madame la conseillère Joëlle Réhel à titre de membre substitut.

**RÉSOLUTION
2012-05-133**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2012 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS
SAISONNIERS – PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires au Service des travaux publics pour la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation en date du 2 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche madame Audrey Potvin à titre d'employés temporaires affectés à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2012 et au taux horaire de 12 \$;

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche messieurs Marc-Antoine Cardinal, Mathieu Cordeau et Nicolas Dubé à titre d'employés temporaires affectés à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2012 et au taux horaire de 11 \$;

QUE leur entrée en poste soit fixée au 23 mai 2012, et que leur fin d'emploi soit fixée au 17 août 2012.

**RÉSOLUTION
2012-05-134**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE DU RÉSEAU VERT LE 12 JUIN 2012
– MONSIEUR LE MAIRE, GÉRARD BOUTIN**

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Gérard Boutin souhaite participer, au colloque organisé par le Réseau vert qui se tiendra le 12 juin 2012 à Saint-Constant et ayant comme thème « D'un réseau actif, vers une vie active! »;

CONSIDÉRANT que les frais de ce colloque sont de 45 \$, taxes incluses;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Gérard Boutin à participer audit colloque à Saint-Constant et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-05-135**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 AVRIL AU 8 MAI 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier intérimaire soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 avril au 8 mai 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 8 mai 2012	620,87 \$
---------------------	-----------

Fonds d'administration

Liste des prélèvements	97 479,18 \$
------------------------	--------------

Liste au 8 mai 2012	120 404,33 \$
---------------------	---------------

Chèques n ^{os} 8465 à 8486	74 136,08 \$
-------------------------------------	--------------

<u>Déboursés par retraits bancaires</u>	<u>71 397,11 \$</u>
--	----------------------------

TOTAL DES DÉBOURSÉS :	364 037,57 \$
------------------------------	----------------------

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-05-01

La greffière dépose pour et au nom du trésorier intérimaire, le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-05-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2012

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier intérimaire, monsieur Félix Laporte, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2012, tels qu'ils ont été dressés par lui-même.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2012-05-136**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 961, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul avant de 5,60 mètres, alors que la norme est de 6,10 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 2011, sous le numéro 35782 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-09-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :
AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2012-05-137**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 200, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul avant de 3,92 mètres, alors que la norme est de 4,60 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2011, sous le numéro 12 714 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-14-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :
AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2012-05-138**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 200, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul arrière de 4,31 mètres, alors que la norme est de 7,50 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2011, sous le numéro 12 714 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-15-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2012-05-139**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 200, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le garage détaché, un empiètement de 1,02 mètre dans la marge de recul avant secondaire qui est de 4,60 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2011, sous le numéro 12 714 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que lors de la construction en 1975, le Règlement numéro 134 sur le zonage et la construction autorisait sur les lots de coin des bâtisses accessoires à plus de 4,57 mètres des lignes de rue;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-16-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-05-140**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 301, RUE SHARRON

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage avec un garage attaché;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre collée et en déclin de bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-17-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la marge avant soit à 15,37 mètres.

**RÉSOLUTION
2012-05-141**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 281, RUE SHARRON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages avec un garage attaché;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-18-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la marge avant soit à 13,70 mètres.

**RÉSOLUTION
2012-05-142**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 285, RUE SHARRON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages avec un garage attaché;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-19-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la marge avant soit à 13,70 mètres.

**RÉSOLUTION
2012-05-143**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 370, RUE
ROSE**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en déclin de bois;

CONSIDÉRANT que d'autres modifications extérieures sont également prévues, notamment la démolition du solarium, le changement des fenêtres, le remplacement du revêtement extérieur en vinyle à l'arrière et sur les côtés par du bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-20-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-05-144**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 385, RUE
DE L'ORME**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal en y ajoutant un second étage;

CONSIDÉRANT que la différence de hauteur projetée entre la résidence faisant l'objet de la demande et son plus bas voisin, le 387, de l'Orme, est de 2,24 mètres, calculé depuis le pallier le plus élevé, et de 2,44 mètres, calculé depuis le pallier le moins élevé;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera constitué en déclin de vinyle de couleur gris taupe s'harmonisant avec le revêtement existant;

CONSIDÉRANT que le comité s'est prononcé sur tout projet de construction dont la différence de hauteur totale entre deux bâtiments est de plus de 2,44 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-21-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à l'ajout d'un pignon inversé, semblable aux toitures voisines.

**RÉSOLUTION
2012-05-145**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 1035, RUE RIVERVIEW

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser des revêtements extérieurs en bois torréfié et en pierre déjà existants sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les murs latéraux et arrière sont recouverts de stuc;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-22-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-05-146**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 368, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, le remplacement du revêtement extérieur en déclin de vinyle de couleur blanc sur le mur gauche et une partie du mur arrière, ainsi que la réfection d'une partie de la toiture et le remplacement d'une fenêtre existante;

CONSIDÉRANT que les travaux font suite à l'incendie du garage détaché de la propriété voisine, soit le 372, rue Laurier;

CONSIDÉRANT que les travaux constitueront qu'une remise à l'état initial des lieux ainsi qu'au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-23-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-05-147**

PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres

exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Parenteau, directeur des travaux publics, agira à titre de responsable à signer les permis;

CONSIDÉRANT que la permission de voirie sera valide pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal prenne acte de la permission de voirie par le ministère des Transports du Québec pour l'ensemble des travaux d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc aux conditions énumérées précédemment et autorise monsieur Daniel Parenteau à signer les permis ou tout autre document nécessaire à cette fin.

**RÉSOLUTION
2012-05-148**

**BÉTON BITUMINEUX – RÉPARATIONS MINEURES EN 2012 – ADJUDICATION DU
CONTRAT – PAVAGES P. BRODEUR (1994) INC.**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les réparations diverses pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Pavages P. Brodeur (1994) inc.	39 965,31 \$/ taxes inc.
• Pavages Maska inc.	47 324,63 \$/ taxes inc.
• Marius Morier et Fils ltée	55 475,44 \$/ taxes inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Pavages P. Brodeur (1994) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 39 965,31 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire voirie-asphalte-réfection 02-320-00-629.

**RÉSOLUTION
2012-05-149**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE À L'ENCHÈRE – VÉHICULE GMC – LES
ENCANS RITCHIE BROS (CANADA) LTÉE**

CONSIDÉRANT que le camion de marque GMC de l'année 1992, appartenant à la Ville, est un véhicule qui ne présente aucune utilité pour la Ville puisqu'il a été remplacé dernièrement par un nouveau véhicule;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de procéder à une vente à l'enchère pour trouver un acquéreur pour un prix équivalent à la valeur marchande;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal autorise Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de vendre le véhicule de marque GMC de l'année 1992 selon les conditions énumérées ci-dessus et le contrat de vente à l'enchère ;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer ledit contrat.

**RÉSOLUTION
2012-05-150**

ENTRETIEN DE LA PISCINE MUNICIPALE – ADJUDICATION DU CONTRAT – ATELIERS SODABLAST QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de décapage et de réparation de fissures de la piscine municipale au Centre Edmond-Auclair;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Ateliers Sodablast Québec inc.	21 500,33 \$/ taxes inc.
• Piscines Aquatica inc.	28 168,88 \$/ taxes inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Ateliers Sodablast Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 21 500,33 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire immobilisation 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION
2012-05-151**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BOUSQUET, DU CHEMIN OZIAS-LEDUC À LA RUE DES PERDRIX – ADJUDICATION DU CONTRAT – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour réaliser divers travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Excavation St-Pierre et Tremblay	94 692,26 \$/ taxes inc.
• Jean-Roch Brodeur Excavation	113 456,57 \$/ taxes inc.
• Construction M.Morin inc.	121 366,46 \$/ taxes inc.
• Excavation Darce	123 114,14\$ / taxes inc.
• Excavation CG inc.	158 579,84\$ / taxes inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 94 692,26 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement des travaux de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc soient puisés à même le règlement d'emprunt E-440-1 et le paiement des travaux de resurfaçage soient puisés à même le poste budgétaire fonds de roulement 03-800-00-000.

**RÉSOLUTION
2012-05-152**

**PARTENARIAT DES ORGANISMES LOCAUX ET DES ÉLUS DE LA VALLÉE-DU-
RICHELIEU – AFFILIATION 2012-2013 ET 2013-2014**

CONSIDÉRANT que les membres du comité de consultation sur la qualité de vie des aînés du territoire du CLSC des Patriotes ont convenu de créer la corporation le *Partenariat des Organismes Locaux et des Élus (POLE)*, pour les aînés de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la corporation sont des représentants élus des villes et municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Otterburn Park, Beloeil, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Basile-le-Grand et des organismes oeuvrant auprès des aînés sur le territoire desdites municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration sera constitué des quinze (15) personnes réparties de la manière suivante :

- Sept (7) personnes provenant d'organismes oeuvrant auprès des aînés du territoire des municipalités concernées;
- Sept (7) élus des municipalités concernées et/ou leurs représentants;
- Le député de Borduas et/ou son représentant.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise monsieur le maire Gérard Boutin ou en son absence, madame Chantal Lafontaine, directrice du loisir et de la culture, à siéger au conseil d'administration du *Partenariat des Organismes Locaux et des Élus (POLE)*, pour les aînés de la Ville pour les années d'affiliation 2012-2013 et 2013-2014.

**RÉSOLUTION
2012-05-153**

**ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER DANS LE CADRE DU TROTTIBUS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park et la Société canadienne du cancer souhaitent collaborer pour implanter des trajets Trottibus sur le territoire otterburnois et conclure à cette fin, une entente dans le cadre du cedit projet;

CONSIDÉRANT que ce projet est de mettre en œuvre un autobus pédestre qui permet aux élèves d'âge primaire de marcher, en toute sécurité et de façon encadrée, pour se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville consiste à faire la publicité et la promotion par différents médias d'informations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, l'entente dans le cadre du projet Trotibus ainsi que tout autre document à cet effet.

**RÉSOLUTION
2012-05-154**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU GALA DU CLUB DE GYMNASTIQUE
LES LOBERS**

CONSIDÉRANT que le club de gymnastique Les Lobers organise son gala annuel qui se tiendra les 26 et 27 mai 2012;

CONSIDÉRANT que la Ville verse la somme de 200\$ à titre d'aide financière à cette organisation pour couvrir les frais de location d'équipements de scène;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

DE verser la somme de 200 \$ pour la tenue de cette activité annuelle, le tout, conformément à la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville d'Otterburn Park;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire subventions aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-155**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2012-2013 À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE –
DÉLÉGATION DE MADAME CHANTAL LAFONTAINE**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique est de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services de loisirs et de sports au profit des familles otterburnoises;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion 2012-2013 à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 50 \$, plus les taxes applicables et délègue madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture, afin de représenter la Ville lors de leur assemblée générale annuelle ou de tout autre assemblée générale spéciale.

**RÉSOLUTION
2012-05-156**

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la cotisation de la municipalité à titre de membre régulier du Réseau québécois de Villes et Villages en santé vient à échéance;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de ladite Politique énonce que les familles d'Otterburn Park ont droit à un environnement naturel sain, aménagé selon des normes et critères de développement durable;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2012 au tarif de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2012-05-157**

**ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA
VILLE**

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire afin d'offrir des concerts de musique dès le printemps 2012;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 60 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète une commandite au montant de 60 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-05-158**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON AMÉRINDIENNE DE MONT SAINT-
HILAIRE – FESTIVAL DES VOITURES D'EAU À OTTERBURN PARK**

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Richard Ruest divulgue, séance tenante, son intérêt dans cette question et s'abstient de voter puisqu'il est membre du conseil d'administration de cet organisme et ce, à titre personnel.

CONSIDÉRANT l'invitation de la Maison Amérindienne afin que la Ville d'Otterburn Park renouvelle sa participation au Festival des voitures d'eau qui se déroulera le 16 juin 2012 à la Pointe-Valaine d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de réaliser une descente en canots-kayaks et rabaska sur la rivière Richelieu, de Chambly à Otterburn Park, et de tenir une soirée animée pour cette occasion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park participe à la tenue de cette activité et verse en conséquence une aide financière de 4 000 \$ à la Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire loisir-événements 02-710-01-620.

**RÉSOLUTION
2012-05-159**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE, LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON ET LA
SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de ladite Politique sont notamment d'optimiser les services, les activités, les équipements et les infrastructures offerts aux familles;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville juge opportun de signer une entente avec Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec pour mettre en œuvre un plan d'action triennal afin d'assurer la

conservation, la préservation, la mise en valeur et la restauration du bois des Bosquets tout en permettant l'utilisation du site par les citoyens d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park approuve le texte final de l'entente intervenue entre elle, la Colonie Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec afin que ces deux dernières permettent aux citoyens otterburnois d'accéder à leur site pour la pratique de diverses activités de plein air;

QUE la Ville d'Otterburn Park désigne madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture et monsieur Daniel Parenteau, directeur du Service des travaux publics, à titre de représentants de la Ville pour siéger sur le comité de mise en œuvre créé dans le cadre de l'application de la présente entente;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la contribution financière de la Ville au montant maximal de 25 000 \$ pour le terme de trois ans soient puisés à même le poste budgétaire investissement-loisir 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION
2012-05-160**

FESTIVAL D'ÉTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT que le Festival d'été de la Vallée-du-Richelieu, connu anciennement sous la dénomination sociale Festival d'été de Beloeil, reçoit plus d'une centaine d'artistes et de groupes amateurs;

CONSIDÉRANT que ce Festival offre une diversité en matière de spectacle et de divertissement;

CONSIDÉRANT que ce Festival est très apprécié de plusieurs citoyens otterburnois et que ces derniers y assistent;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse la somme de 1 000 \$ au Festival d'été de la Vallée-du-Richelieu;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-161**

TRAVAIL DE MILIEU – VERSEMENT DES QUOTES-PARTS À LA CORPORATION AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que le 17 juin 2008, les Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park ont signé avec la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu, une entente portant sur le travail de milieu sur les territoires respectifs des villes parties à ladite entente;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette entente sont de favoriser l'intégration des jeunes à l'organisation de la vie communautaire afin de développer leur sentiment d'appartenance, de valoriser et reconnaître leur rôle au sein de la communauté, de les responsabiliser eu égard à leur implication et d'accroître l'utilisation des ressources du milieu et la prise en charge du mieux-être des jeunes et ce, sur une base volontaire et égalitaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, la Ville d'Otterburn Park s'est engagée à verser sa quote-part, établi au prorata de sa population, et représentant la somme de 4 576 \$ pour l'année 2011-2012 et le premier versement de l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise le versement de la somme de 4 576 \$ à la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu pour couvrir la quote-part de l'année 2011-2012 et le premier versement de l'année 2012-2013;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire subvention – travail de milieu 02-721-40-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-162**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tiendra le 2 juin 2012;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 10 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

DE VERSER une somme de 200 \$ à l'organisatrice de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-163**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON –
CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS – SAISON ESTIVALE 2012**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme la Colonie Les Bosquets Albert Hudon dans sa lettre adressée à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Colonie offre le service de camp de jour adapté et recevra des enfants handicapés au camp de jour lors de la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés par les parents pour assurer la participation de leurs enfants handicapés au camp de jour sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Colonie Les Bosquets Albert Hudon pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival aux enfants handicapés;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-164**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS – SAISON ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle dans sa lettre adressée à la Ville;

CONSIDÉRANT que cette association offre le service de camp de jour adapté et recevra des adolescents handicapés à ce camp lors de la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés par les parents d'enfants handicapés sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QU'un montant maximal de 900 \$ soit versé à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival aux enfants handicapés;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-05-165**

SALON JEUNESSE DE LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – SUBVENTION SOUS FORME DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT que le 18 août 2012, l'organisme la Table de concertation jeunesse de la Vallée des Patriotes tiendra sa première édition du Salon Jeunesse 2012 à l'école Ozias-Leduc de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que l'évènement permettra à plusieurs centaines d'adolescents âgés entre 12 et 17 ans de découvrir, d'expérimenter et de développer de nouveaux intérêts en participant, entre autres, à des activités sportives, culturelles et sociales;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 16 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville achète une commandite Bronze dans le cadre du Salon Jeunesse 2012 de cet organisme, pour un montant de 250 \$.

**RÉSOLUTION
2012-05-166**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE ROSE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tiendra le 2 juin 2012;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 17 mai 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

DE VERSER une somme de 200 \$ à l'organisatrice de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h09 à 21h57 :

Madame Johanne Bouchard

Inondation

Elle informe le conseil municipal qu'elle est inondée présentement dans son sous-sol et croit qu'une des causes serait à l'effet que le Parc Verger Tétreault a été canalisé.

Monsieur Marc Parent

Règlement concernant l'abattage d'arbres

Le règlement ne couvre pas l'émondage des arbres. Il faudrait prévoir une législation à cet effet et avoir des émondeurs certifiés.

Monsieur Richard Pruneau

Piscine et patinoire

Il souhaite savoir si le conseil municipal juge opportun de demander une subvention pour la patinoire et la piscine.

Il se demande pourquoi investir pour une patinoire alors que la piscine est déjà présente et demande des investissements importants.

Madame Jacqueline Dagneau

Boisé de la rue des Perdrix

Elle demande au conseil municipal s'il va revoir sa position, son opinion sur la vente des cinq (5) terrains de la rue des Perdrix.

Monsieur Steve Timmins

Boisé de la rue des Perdrix

Il demande au conseil municipal si ce dernier voudrait organiser une consultation de type remue-méninges avec les citoyens pour trouver une autre alternative à la vente de ces terrains.

Madame Line Jutras

Boisé de la rue des Perdrix

En 1992, la Ville a créé une zone tampon pour le CROB et a réitéré sa position en 2003 et 2008. Pourquoi, aujourd'hui, la position est différente.

Monsieur John McAleer

Parc à chiens

Il souhaiterait que sur les rues Ruth et Spiller il y ait un parc à chiens.

Contrôle animalier

Il demande si l'euthanasie des chats/chiens se fait encore après cinq (5) à sept (7) jours de la capture.

Monsieur Daniel Cyr

Étude de Géomont

Il demande quelle est la source qui confirme que le pourcentage d'espaces verts à Otterburn Park est de 12 %. Est-ce l'étude de Géomont?

Madame Diane Grenier

Parc à chiens

Elle demande au conseil municipal s'il est favorable à ce qu'il y ait un parc à chiens à Otterburn Park.

Madame Line Jutras

Bac de compostage

Elle demande si c'est possible d'offrir des contenants de différentes tailles pour le recyclage et le compostage.

Madame Anne Colas

Boisé de la rue des Perdrix

Elle explique que l'écosystème forestier et les espaces verts ne sont pas un tout. L'écosystème est naturel alors que les espaces verts ne le sont pas.

**RÉSOLUTION
2012-05-167**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h58.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière